DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
VERSION APPROBATION
du 2020-01-23

Commune de LE FAVRIL

4.1

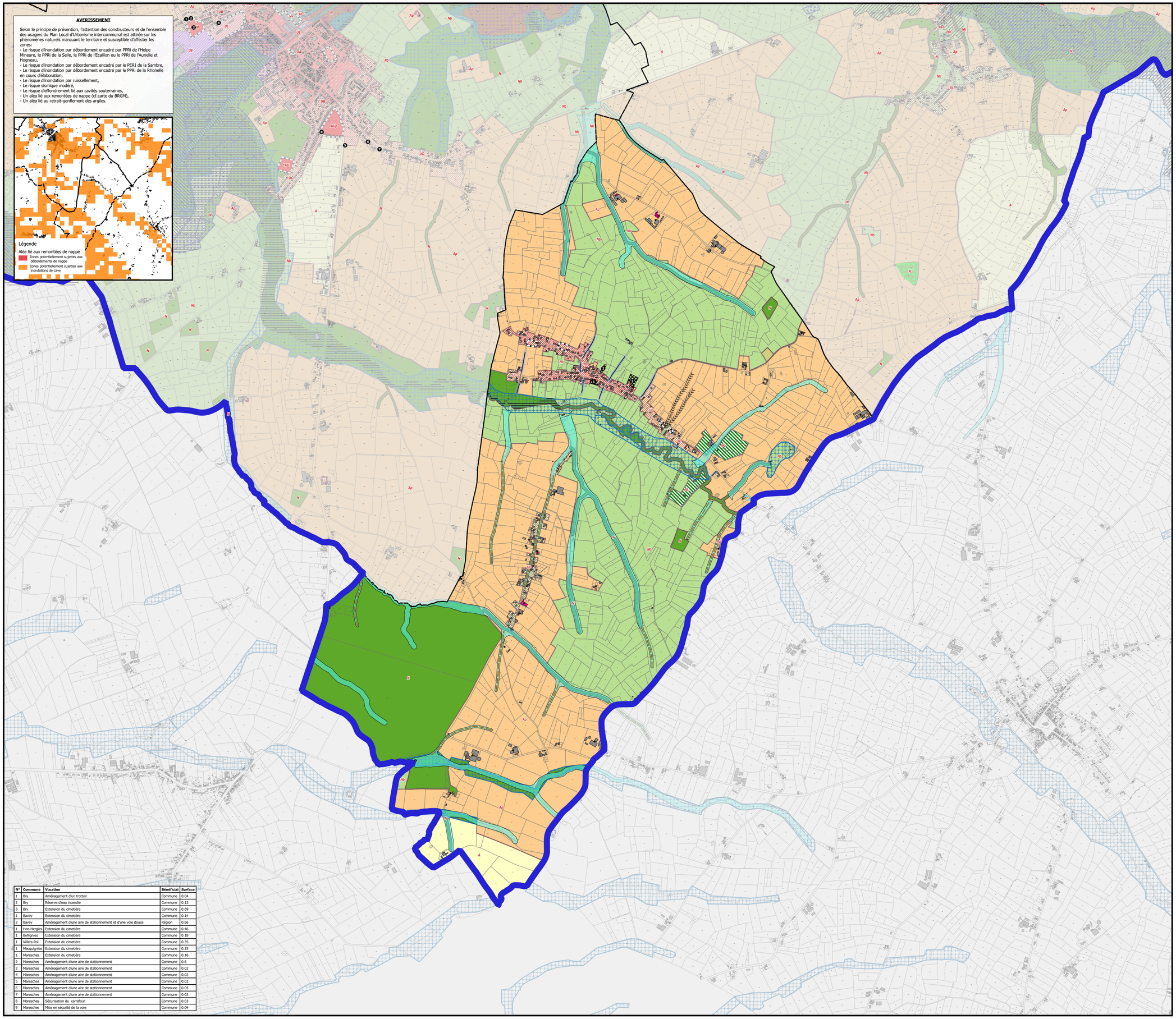

N°	Commune	Vocation	Bénéficial	Surface
1	Bry	Aménagement d'un trottoir	Commune	0.04
2	Bry	Réserve d'eau incendie	Commune	0.13
3	Bry	Extension du cimetière	Commune	0.69
1	Bavay	Extension du cimetière	Commune	0.14
2	Bavay	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une voie douce	Région	0.66
1	Hon Hergies	Extension du cimetière	Commune	0.46
1	Beliignies	Extension du cimetière	Commune	0.18
1	Villers-Pol	Extension du cimetière	Commune	0.35
1.	Mecquignies	Extension du cimetière	Commune	0.25
1	Maresches	Extension du cimetière	Commune	0.16
2	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.6
3	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
4	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
5	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
6	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.05
7	Maresches	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0.02
8	Maresches	Sécurisation du carrefour	Commune	0.03
9	Maresches	Mise en sécurité de la voie	Commune	0.04

Légende

Contexte

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière
- Talwegs

Prise en compte des risques

Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement

Atlas des zones inondables

- Aléa faible
- Coulées de boues avérées

Zone potentiellement inondable

- Zone d'écoulement
- Zones d'accumulation
- Axe routier favorisant le ruissellement urbain

Prise en compte des enjeux environnementaux

- Zone à dominante humide du SDAGE

Prise en compte des enjeux agricoles

Sièges d'exploitation selon leur régime sanitaire :

- Sans élevage - cultures spécialisées
- Avec élevage - ICPE
- Avec élevage - RSD
- Sans élevage

Autres dispositions réglementaires

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Typologie des zones

- A : Zone agricole
- Ae2 : Secteur agricole permettant le développement d'une activité forestière
- Ap : Secteur agricole paysager
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- NL : Secteur naturel permettant le maintien et l'évolution des équipements (sportifs, loisirs ...)
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires

0 1000 m